REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

Vagnas
en Ardèche méridionale

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VAGNAS

Envoyé en préfecture le 16/07/2024
Reçu en préfecture le 16/07/2024
Publié le 23/07/2024
ID : 007-210700286-20240705-004072024-DE

DATE DE SEANCE 05 juillet 2024	Le cinq juillet deux mille vingt quatre à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de VAGNAS se sont réunis, à la mairie en vertu de l'article l2121-18 du CGCT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.
DATE DE CONVOCATION 01 juillet 2024	
EN EXERCICE 11 PRESENTS 9 ABSENTS 2 PROCURATIONS 1 VOTANTS 10	PRESENTS : Monique MULARONI, Christine BUISSON, Josiane BOUNIOL, Régine LAIGNEL, Michel FAILLA, Jérôme ROUX, Bernard SCHAECK, Louise LACOSTE, Florent TRITTO qui a procuration de Christine EYBALIN Absents : Hubert MARTIN, Christine EYBALIN SECRETAIRE DE SEANCE : Régine LAIGNEL
N° DE DELIBERATION 004-07-2024	

OBJET Demande de subvention – maison de la chasse-

Madame le Maire propose dans la continuité des délibérations prises lors de ce conseil, de demander des subventions pour ce projet de maison de la chasse. Mme le Maire présente le plan de financement

Dépenses d'investissements

Montant des travaux HT : 255500€
Frais d'opération HT : 58300€
Mandat HT : 10983€
TVA : 64957€

Total de l'opération : 389740€ TTC

Recettes d'investissements

- DETR (25%) pour un montant de **80000€**
- DEPARTEMENT DE L'ARDECHE (15%) pour un montant de **50000€**
- BONUS RURALITE ('30%) pour un montant de **97435€**
 AUTOFINANCEMENT PAR FONDS PROPRES (30%) :**97348€**
- TVA **64957€**

Total des recettes : 389740€ TTC

Après examen et délibéré, le conseil municipal accepte ce plan de financement à la majorité, et autorise Mme le Maire à demander les subventions au titre de la DETR 2025, de solliciter le département au titre du dispositif Atout Ruralité et à solliciter la Région au titre du Bonus Ruralité.

8	VOIX POUR
2	VOIX CONTRE : Bernard SCHAECK, Régine LAIGNEL
0	ABSTENTION

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Régine LAIGNEL

MAIRIE de VAGNAS (Ardèche)

Le Maire,

Monique MULARONI

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.